

13 thèses sur la numérisation de l'économie et de la société

Introduction

Les thèses ci-après se basent sur les constats établis par le syndicat syndicom depuis qu'il s'est penché de manière approfondie sur la «numérisation», appelée aussi «industrie 4.0». Dans les mois et les années à venir, syndicom s'appuiera sur ces thèses pour développer et mettre en œuvre des stratégies. Le but est de remédier fermement et suffisamment tôt aux dangers de la numérisation, afin qu'elle profite à tout le monde.

syndicom entend aussi exploiter les opportunités de la numérisation pour son propre développement en tant qu'organisation, afin d'offrir une plus-value à ses membres et de nouvelles perspectives à ses employé-e-s. Enfin, syndicom souhaite être perçu dans le public comme un syndicat prêt à relever les défis de la numérisation et à défendre ses propres positions en s'engageant à tous les niveaux.

Politique CCT et de branche

1. La numérisation de l'économie implique que certains domaines d'activité et secteurs professionnels perdent du terrain, alors que d'autres sont en plein essor – dans des branches entières ou des entreprises individuelles. Des mesures doivent être instaurées pour permettre aux salarié-e-s des domaines d'activité et secteurs professionnels en recul de se qualifier pour les domaines et secteurs en expansion, par exemple en ancrant le droit à la formation et au perfectionnement dans les conventions collectives de travail.
2. La numérisation favorise l'apparition de rapports de travail à durée déterminée et de contrats liés à un projet (freelance, crowdworking, clickworking). De plus, les nouvelles solutions globales offertes sur les plateformes internet et les possibilités jusqu'ici insoupçonnées d'attribution du travail pourraient inciter les entreprises à ne plus considérer les travailleurs comme des employés, mais comme des indépendants, voire comme de simples éléments d'un réseau social. Il faut des mesures et des conditions-cadres pour réglementer ce type de rapports de travail: salaires (salaires minimaux), assurances sociales, délimitation du travail pour le travail mobile en-dehors d'une entreprise traditionnelle («télétravail/bureau mobile»).
3. La complexité croissante des processus de production et la pression à l'innovation permanente et toujours plus rapide exigent de doter les salarié-e-s- d'un plus grand pouvoir d'initiative (empowerment) et de possibilités accrues de participation dans les entreprises.
4. Il faut garantir que les médias, qui constituent l'un des piliers majeurs de la démocratie et un acteur important du service public, continuent à offrir un journalisme de qualité. Il faut en outre s'assurer que les professionnels des médias continuent à être rémunérés correctement pour leur travail et que leurs droits d'auteur ne soient pas anéantis.

Politique sociale

1. Le risque d'une diminution dramatique du volume de travail est l'un des scénarios de l'économie numérique. Dès lors, le syndicat doit suivre l'évolution avec la plus grande attention et réfléchir à la façon de répartir le travail sur un plus grand nombre de personnes. Il faut donc approfondir les questions relatives à la durée de vie active et à la diminution du temps de travail, ainsi que les questions liées au financement des tâches de l'Etat et au développement du système d'imposition.
2. Dans l'économie numérique, la disponibilité et l'évaluation des données, y compris de celles des employé-e-s, est un facteur important de réussite. Les données sont un élément économique et un facteur de pouvoir de plus en plus important. Cette situation soulève plusieurs questions d'un point de vue syndical: comment éviter les monopoles de données et les abus de pouvoir? Comment garantir que les données soient utiles à toute la société? Comment améliorer la protection des données personnelles? Comment empêcher au mieux la cybercriminalité?
3. Tous les travailleurs n'ont pas forcément la capacité de s'adapter à l'évolution numérique fulgurante. Les personnes qui n'y parviennent pas ou qui connaissent une interruption de leur carrière professionnelle, par exemple pour assumer des tâches éducatives ou d'assistance, risquent d'être tributaires de rapports de travail précaires pour le reste de leur vie ou d'être même totalement exclues de la vie active. La société doit réagir en encourageant la formation continue tout au long de la vie par des moyens incitatifs plus nombreux.
4. La numérisation comporte des chances et des risques pour tous les êtres humains et constitue un défi pour tous. Pour tenir compte de tous ses aspects, il est indispensable de considérer ses répercussions au fur et à mesure et sous différents angles et de prendre des mesures ciblées. Il faut se montrer en particulier très attentifs à différents groupes, comme les femmes et les hommes, les jeunes, les travailleurs âgés, les indépendants, les personnes avec un handicap et les travailleurs immigrants.
5. Pour que la Suisse puisse préserver et développer sa compétitivité aujourd'hui élevée en comparaison internationale, la couverture de base du réseau numérique et logistique doit être au plus haut niveau à tout moment. Le syndicat doit chercher à défendre et à imposer cette exigence dans les discussions sur le service public et les procédures législatives.

Développement de l'organisation

1. Dans le propre développement de son organisation, le syndicat doit tenir compte des nouvelles formes de travail, des transformations et de l'évolution de la société.
2. La numérisation de l'économie resserre les profils d'exigences des salarié-e-s et accroît par conséquent les attentes de ces employé-e-s vis-à-vis d'un syndicat. Le syndicat doit pouvoir y répondre par des stratégies appropriées. La mise en réseau des membres, aussi bien physique que numérique, doit donc être renforcée. De plus, les employé-e-s du syndicat doivent présenter des profils biographiques suffisamment variés, pour que le syndicat puisse dialoguer si possible d'égal à égal avec ses membres (potentiels).
3. Le syndicat doit examiner dans quelle mesure la communication doit être adaptée, dans sa forme, aux nouveaux comportements en la matière et aux nouvelles habitudes de consommation des médias.
4. Dans l'économie numérique, il n'est pas rare que de nouveaux domaines d'activité se créent à travers des coopérations interbranches. En réponse à cette évolution, il faut promouvoir des projets interbranches au sein du syndicat. Il faut aussi développer des formes de collaboration au-delà du syndicat, aussi bien au niveau international qu'au niveau de l'Union syndicale suisse (USS) ou entre syndicats.